

# Le mot du Président



**Emmanuel Chartier-Kastler**  
**(AIHP 1984)**

Les enjeux pour la profession, en matière de santé publique ou d'exercice professionnel, s'affinent et la cohésion des AIHP va s'avérer plus importante que jamais.

Le numerus clausus de la première année de médecine qui s'ouvre de + 3 % environ, tend à s'accroître davantage dans les facultés situées au sein de régions "délaissées" par les installations au détriment des plus grandes métropoles (Paris, Lille, Lyon, Marseille).

Le choix des postes après l'examen national classant (ENC) continue à montrer la faible attirance pour la spécialité de médecine générale.

La démographie médicale est alarmante tant pour la moyenne d'âge des médecins que pour leur répartition sur le territoire ou les manques de spécialités lourdes, chronophages ou à très forte responsabilité.

La médecine hospitalière continue à être éparpillée entre des établissements de nature trop hétérogène dont la valeur et la consistance des projets médicaux restent particulièrement inégales.

Les syndicats corporatistes défendent des intérêts divergents au moment où la revalorisation morale et financière de notre métier est vitale.

La réduction du temps de travail sème le doute chez certains de nos plus jeunes collègues.

La population aime sa médecine et ses médecins mais refuse d'en payer le prix.

Tous ces enjeux imposent que la force multidisciplinaire de l'AAIHP soit utilisée pour faire valoir des arguments solides basés sur l'expérience de la médecine de terrain et le bon sens de la formation d'excellence par le compagnonnage. A l'heure où paraîtra cet annuaire 2008 des plus de 12 000 AIHP en exercice dont les informations sont peu ou prou connues, les Etats généraux de la Santé auront probablement rendu leurs premières conclusions.

Il vous appartient partout où vous êtes de vous faire les porte-parole de votre profession et de votre exercice médical. Il vous appartient de rester solidaires de vos pairs en poursuivant dans votre quotidien et par la vie associative la défense de votre formation initiale et d'une certaine idée de l'exercice médical. Votre adhésion à l'AAIHP nous permet de faire vivre l'entraide entre collègues et de promouvoir sans relâche l'idée d'un exercice de la médecine exigeant et de qualité.